

La qualité du prendre soins ...

SOINS INFIRMIERS
A DOMICILE

SSIAD

PORTAGE

REPAS

TANDEM

ACCOMPAGNONS
ENSEMBLE LES
MALADES
ALZHEIMER

L'ACCUEIL DE JOUR
L'OASIS

EQUIPE
SPECIALISEE
ALZHEIMER

ESA

...proche de chez vous !

EQUIPE

- **Cadre de santé ESA :**
Mme E. RACINE BRASSEUR
eracinebrasseur@ch-neufchatel.fr
02 32 97 59 91
- **Ergothérapeute**
Marie-Laure GRANDSIRE
- **Assistants de Soins en
Gérontologie**



: 02 32 97 59 96

esa@ch-neufchatel.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

CENTRE HOSPITALIER FERNAND LANGLOIS
4 route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY
« Imprimé par nos soins » Juillet 2022

L'EQUIPE
SPECIALISEE

ESA



* Certains services de ces 2 centres sont annexés,
voir annuaire pour renseignements.

Centre Hospitalier Fernand LANGLOIS
4 Route de Gaillefontaine BP 93 76270 Neufchâtel-en-Bray
Tel : 02 32 97 56 56 Fax : 02 32 97 56 69
direction@ch-neufchatel.fr
SIRET : 26760165600015
Référencement GED :DI/ADM/081/v001

Domicile

EQUIPE SPECIALISEE DESTINEE AUX PERSONNES SOUFFRANT DE MALADIES NEURO-DEGENERATIVES OU APPARENTEES, DE PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS

- Favoriser la vie à domicile de la personne et de son entourage en maintenant et/ou en améliorant son autonomie dans les activités de la vie quotidienne.
- Solliciter, préserver ou améliorer les capacités de la personne.

ACTIVITES

- Activités thérapeutiques liées à la mobilité, la communication, l'apprentissage ou le réapprentissage de gestes de la vie quotidienne ;
- Activités de réhabilitation sociale (courses, activités de la vie quotidienne, activités culturelles, sorties...)
- Amélioration de la relation patient - aidant (proposition d'attitudes à adopter et/ou activités à privilégier, soutien des actions engagées par l'aidant, informations sur les structures de répit existantes) ;
- Aménagement de l'environnement

INFOS PRATIQUES

• Qui peut en bénéficier ?

Les personnes atteintes de maladies neuro dégénératives ou de maladies apparentées à un stade léger ou modéré dont le diagnostic a été posé.

• Comment en bénéficier ?

Sur prescription médicale de « soins d'accompagnement et de réhabilitation par une ESA » par :

- le médecin traitant
- le médecin neurologue
- le médecin de la consultation mémoire.

• Où ?

Les séances sont réalisées à domicile.

• Combien de temps ?

Le nombre de séances est limité à 15 par an pendant 3 mois, renouvelable tous les ans.

• Quel coût ?

L'assurance maladie prend en charge l'intégralité des coûts.